



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 janvier 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de janvier à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 janvier 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA – Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY – M. Jean-Pierre MARASI - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Jocelyne VERNAUX à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Stéphanie OUVRY à M. Gilbert LIENHARD
M. Yannis BONNET à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Jean-Pierre MARASI
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Frédéric CASSERA
M. Alexandre BLANDIN à Mme Annie MILLIARD
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Michel VENEAU
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Reprise des Aluminium, des Petits Aluminiums et des souples issus de la collecte sélective (Capsules de café, gourdes de compote, emballage de fromages frais, opercule Yaourt...) - Signature d'un contrat type de reprise Fédérations

Dans le cadre de sa compétence déchets, la Communauté de communes Cœur de Loire pratique le tri sélectif des déchets sur son territoire, c'est à dire de séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

Ainsi, certains matériaux issus du tri sélectif, comme l'aluminium, les petits aluminiums et les « souples », peuvent être revendus pour être valorisés.

Une négociation avec les repreneurs a été menée par la SPL afin de pouvoir bénéficier des meilleurs prix de reprise compte tenu des tonnages importants en jeu.

Après l'analyse des propositions, la SPL propose de retenir l'offre de reprise Fédérations de l'entreprise EPR pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du Contrat Type de Reprise ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 11
Votants : 53
Pour : 53
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Pascale QUILLIER, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 058-200067916-20260128-2026_28_01_05-DE

